



Poto-Poto

Ce sont tes droits!

AURA – Artistes Unis pour le Rap Africain

Des jeunes de l'Afrique de l'Ouest rappent pour les droits de l'enfant

Une initiative à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant

Présenté par:



www.plan-suisse.ch



www.childrights.org



SERVICE SOCIAL
INTERNATIONAL

www.ssiss.ch

Préface



La venue du groupe de rap AURA me réjouit beaucoup; son spectacle intitulé «Poto-Poto», réalisé par de jeunes gens venant d'Afrique, porte sur un thème cher à mon coeur: celui des droits de l'enfant.

La Suisse a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1997; elle s'est ainsi engagée à respecter les droits de l'enfant, en accordant une attention toute particulière aux enfants les plus vulnérables.

Ratifier un texte, c'est bien; le faire connaître, c'est encore mieux. Chaque enfant doit être conscient de ses droits. Pour cela, il doit commencer par avoir connaissance de l'existence de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le groupe AURA a trouvé un moyen original de communiquer, qui plaît aux jeunes: il utilise le rap, un support qui bouge et qui fait bouger!

Les droits humains, y compris les droits de l'enfant, n'ont rien d'abstrait; ils sont au contraire ancrés dans la réalité. Si nous devons malheureusement trop souvent déplorer leur violation, cela ne doit pas nous empêcher d'encourager chacune et chacun à les promouvoir sur un mode joyeux et positif, par la musique et la danse!

Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale

Rapper pour les droits de l'enfant

20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant: un anniversaire parmi tant d'autres? «Non!» répondent trois organisations humanitaires suisses. En plus, ceux à qui est consacrée cette journée, les enfants, sont bien trop importants pour cela. Leurs droits sont bafoués tous les jours: quand, au lieu d'aller à l'école, des enfants travaillent, quand ils sont obligés de se prostituer, qu'ils sont mariés de force ou quand ils doivent faire la guerre. Ces exemples sont flagrants, mais quand les enfants n'ont pas la liberté d'exprimer leur opinion, leurs droits aussi sont bafoués. C'est pourquoi nous disons à tous les enfants:

«Les droits de l'enfant te concernent. Ce sont tes droits!»

Voilà, entre autres, ce que rappent les jeunes hip-hopppers d'AURA («Artistes Unis pour le Rap Africain»). Sur la tournée actuelle de ce collectif d'Afrique de l'Ouest, tout tourne autour des droits de l'enfant. C'est pourquoi Plan Suisse, l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) et la Fondation suisse du service social international (SSI) ont invité AURA à venir se produire en Suisse en novembre 2008. En rimes, les rappeurs racontent ce que vivent les enfants de leur pays.

Priss K, Didier Awadi, Keyti, Big D, Waraba et Egalitarian entrent en scène pour dire clairement: Intéressez-vous à vos droits! Exigez que vos droits et ceux des autres soient respectés!



Live on stage

Bellinzona, 20 novembre 2008

au Festival international du film pour la jeunesse de «Castellinaria»
Espocentro, Via Cattori 3, 6500 Bellinzona
Film sur les droits de l'enfant suivi d'un concert gratuit
Début du concert: env. 21 h 30
Infos sur le festival: www.castellinaria.ch

Zurich, 23 novembre 2008

Sihlcity/Papiersaal, Kalanderplatz 6, 8045 Zurich
Ouverture des portes: 19 h 00, début du concert: 20 h 00
Billets: CHF 15.- à l'entrée, réservation au 044 201 18 88
ou www.papiersaal.ch/tickets

Rencontres et concerts dans les écoles:

St-Maurice, 14 novembre / Lausanne, 17 novembre /
Genève, 18 novembre 2008

AURA donne la parole aux enfants du Poto-Poto

Grâce à leur CD intitulé «Les histoires extraordinaires des enfants du Poto-Poto», les jeunes rappers du collectif des Artistes Unis pour le Rap Africain (AURA) attirent l'attention sur les droits de l'enfant. «Poto-Poto» signifie «ordures» ou «boue». Il s'agit d'un immense marché africain. Cet endroit sert de domicile à de nombreux enfants; ils y traînent toute la journée et mangent les restes qu'ils y trouvent. Sur scène, les chanteurs se glissent dans différents rôles: enfant-soldat, enfant malade du SIDA ou prostituée, qui se croisent et échangent leurs histoires.

Le réseau AURA s'est constitué lors d'une rencontre panafricaine d'artistes rappers à Dakar en février 2005. Il compte 17 membres de dix différents pays de l'Afrique de l'Ouest. En Suisse, se produiront sur scène:

Prisca Koffi, dit Priss K, Côte d'Ivoire

Cheikh Sene, dit Keyti, Sénégal

Modul Bah, dit Egalitarian, Gambie

Armand Damas, dit Big D, Sénégal

Didier Awadi, Sénégal

Alioun Fall, dit Waraba, Mauritanie



Priss K



Keyti



Egalitarian



Big D



Awadi

Waraba

Sion, octobre 2008

**Chère Melina,
Cher Tristan,**

Vous me demandez des renseignements sur la Convention des droits de l'enfant; je suis heureux que ce sujet vous intéresse.

En 1989, un événement exceptionnel dans l'histoire des droits humains s'est produit. La communauté internationale (c'est-à-dire 193 Etats de la planète Terre) a promulgué une Convention consacrant la reconnaissance d'un nouveau statut à l'enfant: celui de détenteur de droits attachés à sa personne. Cela veut dire que l'enfant est propriétaire de droits et plus seulement objet d'attention des adultes. Cette Convention énumère aussi la liste de ces droits de manière complète. L'appellation nouvelle «droits de l'enfant» entrait dans le vocabulaire commun.

Vous me posez une question délicate: quels sont les principaux droits de l'enfant? Difficile d'énumérer des droits prioritaires. La Convention met tous les droits sur le même pied d'égalité et chacun d'entre eux doit être appliqué et respecté.

Cette Convention énonce des droits connus, des prestations que l'Etat fournit à chaque enfant et aussi, des droits à la protection:

– **le droit à l'éducation**

(aller à l'école, recevoir un enseignement de qualité, disposer de maîtres bien formés, recevoir un enseignement sur la Convention)

– **le droit aux loisirs, à l'exercice et à la culture**

(faire du sport, avoir des places de jeux, avoir accès à des informations utiles)

– **le droit à la santé**

(se faire soigner, vacciner, disposer d'informations sur les risques liés à la santé)

– **le droit à la vie et au développement**

(vivre en sécurité, avoir un logement, de la nourriture, ne pas être soumis à des traitements dégradants)

– **protection contre la violence**

(ne pas être battu, frappé ou maltraité)

– **protection contre la négligence**

(droit que l'on s'occupe de moi)

– **protection contre les abus sexuels**

(mon corps est à moi)

- **protection contre le travail**
(je peux aider mes parents, mais jusqu'à un certain âge seulement pour de petites tâches simples compatibles avec l'école)
- **protection contre les produits nocifs**
(l'alcool, le tabac, les drogues)
- **protection contre la pornographie**
(prudence lorsque je surfe sur Internet!)
- **protection contre les pratiques traditionnelles qui me blessent ou entravent ma liberté**
(excision ou mariage précoce)

Plus difficile à comprendre, surtout pour les adultes: les enfants sont des personnes à part entière et non des petits d'hommes avec des petits droits. Cela se voit surtout à travers deux droits «nouveaux». D'abord le droit pour chaque enfant d'exprimer son opinion par rapport aux décisions prises à son égard (dès qu'il peut comprendre), c'est-à-dire le droit d'être entendu et que l'on accorde une certaine importance à son opinion. Cela ne signifie pas que l'enfant a toujours raison, mais cela veut dire que la parole de l'enfant nous intéresse et qu'elle n'est pas seulement recueillie pour la forme.

Ensuite, les personnes qui décident (juges, directeurs d'école, personnes de l'administration, etc.) doivent toujours se poser la question: en prenant telle ou telle décision, quelle conséquence pour l'enfant? Et donc examiner si la solution envisagée respecte l'intérêt de l'enfant. Ensuite, lorsque plusieurs intérêts sont en concurrence, celui qui décide devrait favoriser, si possible, les enfants (article 3).

Je tiens encore à préciser que dans le cadre de la Convention, toutes les personnes de moins de 18 ans, enfants en bas âge ou adolescents, sont considérées comme des enfants. Toutes les personnes dans la tranche d'âge comprise entre la naissance et 18 ans détiennent ainsi les droits qui ont été fixés dans la Convention.

Et j'aimerais que vous n'oubliez pas un grand principe: tous les enfants sont égaux entre eux et l'on ne peut pas les traiter différemment à cause de leur langue, nationalité, sexe (garçon ou fille), religion, handicap, degré de richesse ou pauvreté. De même, on ne peut pas prévoir d'autres mesures à leur égard, parce que leurs parents seraient pauvres, migrants ou de religion différente. Chaque enfant doit être traité de la même manière. C'est important pour les adultes, mais aussi pour chaque enfant, pour qu'il respecte ses camarades, d'où qu'ils viennent et quelles que soient leurs idées.

Voilà, en bref, ce que nous dit cette chère Convention! J'espère que vous comprendrez qu'elle est plus qu'une belle déclaration, qu'elle a une portée quotidienne pour chacun d'entre nous.

Avec mes affectueuses pensées.



Jean Zermatten

Directeur de l'Institut international des Droits de l'Enfant

Plan Suisse

Plan est une organisation humanitaire indépendante qui aide les enfants dans 49 pays. Son travail se focalise sur le développement communautaire dans l'intérêt des enfants. Elle dirige des projets d'aide dans les domaines de la formation, de la santé, de l'habitat et du travail. Elle s'intéresse également beaucoup à l'égalité des droits des filles. Cette organisation humanitaire a été fondée en 1937 par un journaliste britannique. Plan est actif en Suisse depuis 2006. Plus d'informations sous www.plan-suisse.ch



Institut international des Droits de l'Enfant (IDE)

L'IDE a été fondé en 1995, à la suite de l'adoption de la Convention des droits de l'enfant.

Sa principale préoccupation est le respect des droits de l'enfant et la promotion d'une culture des Droits de l'Enfant. Afin de clarifier la nouvelle position des enfants dans la société, l'IDE remplit de nombreuses tâches de formation et d'information. L'IDE a son siège à Sion et détient le statut spécial du Conseil économique et social (ECOSOC) auprès des Nations Unies. Plus d'informations sous www.childsrights.org



Fondation suisse du service social international

Le SSI Suisse est la branche suisse du Service social international, un réseau actif dans plus de 140 pays. Il offre son soutien aux enfants et aux familles confrontés à des situations difficiles en dehors de leur pays d'origine. Depuis la signature de la Convention des droits de l'enfant de l'ONU, la mise en œuvre de celle-ci est l'une des priorités du SSI Suisse. Plus d'informations sous www.ssiss.ch



Impressum

Editeurs: Plan Suisse, IDE, SSI

Concept, texte et mise en page: Weissgrund AG, Zurich

Photos: Pierre René Worms

Avec le soutien de:

Fondation Avina, Loterie Romande, Pam Solidarité

AVINA STIFTUNG

 Loterie Romande



